

faudra condamner ou l'auteur ou ceux qu'il nomme ses ennemis ; car c'est une condamnation qu'il veut ; *il les amène à notre barre*, dit-il lui-même ; par suite il y vient avec eux. Écoutons donc son plaidoyer, et jugeons-le, puisqu'il le desire.

Il est délicat de parler de soi , d'occuper le public de ce qu'on est, de ce qu'on a fait, et de l'opinion (toujours bonne, à coup sûr) qu'on a de soi-même. Il avait un grand sens, celui qui disait qu'*il ne faut parler de soi qu'au roi, et de sa femme à personne* ; et quoique M. Servan de Sugny puisse répondre qu'aujourd'hui le vrai roi c'est le public, je suis convaincu que le sage à qui j'emprunte cette parole, aurait hésité (hors le cas d'une nécessité absolue) à entretenir de soi un roi si multiple. Il est encore plus délicat de parler des autres, surtout lorsque ce sont nos supérieurs de la veille, et lorsque il s'agit de les accuser, de les dénoncer, d'opposer notre parole, notre valeur d'homme et de citoyen, à l'autorité morale que donnent à nos adversaires une haute position sociale et un caractère jusqu'alors à l'abri des attaques. Si la publicité d'une semblable querelle peut être justifiée, c'est lorsque l'intérêt lésé est un intérêt très général et qui touche tout le monde. L'individu disparaît alors ; nous nous sentons tous blessés du coup qui a frappé la victime ; et si elle élève la voix, si elle demande justice, elle prend l'importance d'un avocat qui plaide une cause où nous sommes tous intéressés. Tel Beaumarchais dans ses admirables et immortels Mémoires ; Rousseau dans sa lettre à M. de Beaumont. Mais que tout fonctionnaire révoqué par l'autorité légalement instituée vienne appeler le jugement du public sur les causes de sa destitution, et en prenne occasion pour formuler sur cette autorité les accusations les plus graves, c'est ce qui n'est ni sage ni convenable. Où en serions-nous, si tous les sous-lieutenants cassés par M. le ministre de la guerre, tous les employés des postes et des finances révoqués de leurs fonctions, s'ingéraient de venir nous raconter leur vie pour nous en faire juges ? Lorsque les accusations vont à une certaine gravité comme dans le cas qui nous occupe, la critique a une tâche à remplir au nom du goût et de la raison ; c'est de montrer, sans exagération, mais aussi sans faiblesse, où la limite du convenable et du permis a été franchie et